

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2615

présenté par
M. Reda, rapporteur**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	10 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	11 800 000
Enseignement technique agricole	1 800 000	0
TOTAUX	11 800 000	11 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à concrétiser financièrement la promesse de la Première ministre d'une aide de 500 euros à tous les lycéens professionnels dès 2024.

Cette aide permettra une meilleure mobilité pour des jeunes qui commencent tôt leur vie professionnelle. Elle accompagnera les bouleversements que le Gouvernement met en place pour le lycée professionnel et nos jeunes seront épaulés à un moment de leur vie pendant lequel le décrochage scolaire et professionnel est le plus important.

De surcroît, pour les élèves en lycée technique agricole qui nourriront la France de demain, cette aide apparaît comme impérative au regard des lieux d'exercice de leur métier.

Nos jeunes en lycée professionnel et en lycée technique agricole s'engagent dans des métiers en tension, dans lesquels la main d'œuvre manque. La nation doit leur être reconnaissante en leur apportant une aide aux déplacements qui sont inhérents à leur futur métier.

Le présent amendement augmente de 10 millions en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 4 « Action sociale » du programme 230 « Vie de l'élève » et de 1,8 million en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 3 « Aide sociale aux élèves et santé scolaire » du programme 143 « Enseignement technique agricole ». Pour se conformer aux règles budgétaires de la LOLF, le présent amendement diminue de 11,8 millions les crédits alloués à l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « soutien à la politique de l'éducation nationale ». Le but de cet amendement n'étant pas de diminuer les crédits du programme 214, j'appelle le Gouvernement à lever le gage.